

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 juillet 2001

Original: français

**Lettre datée du 13 juillet 2001, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la République démocratique du Congo
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que lors de la réunion hebdomadaire le week-end dernier du Comité exécutif du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-GOMA), son porte-parole qui réagissait contre des centaines de petits commerçants qui manifestent jour et nuit depuis le 4 juillet 2001 devant son siège à Goma, a outrageusement qualifié « d'État » les structures de ce soi-disant mouvement rebelle.

Ce qualificatif est extrêmement grave car il dénote une volonté maintenant clairement affichée par le Rwanda et le RCD-GOMA de créer un État sécessionniste dans les provinces orientales de la République démocratique du Congo, contre la volonté du peuple congolais qui a accompli sa concorde nationale le 30 juin 1960.

Cet agenda caché du Rwanda et du RCD-GOMA a été conçu en violation des principes fondateurs de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine consacrant l'intangibilité des frontières issues de la décolonisation, en violation également des buts et principes de la Charte des Nations Unies, ainsi que des dispositions pertinentes de toutes les résolutions du Conseil de sécurité qui ont toutes réaffirmé la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République démocratique du Congo et de tous les États de la région.

Mon gouvernement rappelle que le 31 août 1998, il avait adressé au Conseil de sécurité un mémorandum sur l'agression armée de la coalition rwando-ougandaise contre la République démocratique du Congo (S/1998/827, annexe) par lequel il mettait en garde toute la communauté internationale sur les visées hégémoniques et irrédentistes nourries par le Rwanda vis-à-vis de la République démocratique du Congo, par lesquelles les autorités actuelles au pouvoir au Rwanda voient dans une possible annexion de la partie est de la République démocratique du Congo, un moyen de désengorger le Rwanda d'une partie de sa population.

Ces velléités expansionnistes s'accompagnent également d'un objectif de redémembrement de l'Afrique en vue de la constitution de micro-États à des fins notamment de contrôle de sources importantes de matières premières.

Mon gouvernement demande au Conseil de sécurité d'adresser de toute urgence un message fort, clair et non ambigu au Rwanda et au RCD-GOMA afin

qu'ils s'abstiennent de tout acte susceptible de consacrer la sécession et la partition de la République démocratique du Congo.

Enfin, s'agissant des revendications formulées contre le RCD-GOMA par la centaine de petits commerçants, issus en grande majorité de la province du Kasai-Oriental, mon gouvernement demande au Conseil de sécurité d'inviter le Rwanda et le RCD-GOMA d'avoir un comportement plus digne et d'avoir une attitude plus décente à l'égard de la population congolaise et de restituer sans conditions tous les biens qui ont été confisqués à l'aéroport de Goma.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(Signé) Atoki **Ileka**
